

# Charte des produits

**Cette charte a pour but d'établir des critères encadrant le choix des produits vendus dans le magasin.**

**Elle ne définit pas les produits que nous allons vendre mais sur quelle base nous les choisirons lors des commandes et des choix des fournisseurs.**

**1.** L'ensemble des produits de consommation courante doit être vendu dans le magasin. Le premier objectif est de proposer une alternative aux grandes surfaces.

**2.** Aucun produit n'est interdit. Tout membre a la possibilité de proposer des produits. Tout membre peut informer et débattre avec d'autres sur les enjeux qui leur semblent importants, mais aucun coopérateur ne peut censurer un produit.

Le critère déterminant pour les acheteurs-salariés dans leur choix de produits est le taux de vente qui reflète le plus fidèlement les réelles habitudes de l'ensemble des membres.

**3. Les critères de sélection des produits (marques, gammes, fournisseurs)**

Il n'y a pas de hiérarchie entre ces différents critères. Dans le choix de produits nous tentons de faire au mieux.

## **Socio-culturels et économiques :**

- ✓ Favoriser les producteurs locaux et les circuits courts sans exclure les centrales d'achats
- ✓ Les produits doivent s'adresser à tous. Nous veillerons à toujours prévoir une alternative (si un produit est cher nous prévoirons le même mais à bas prix)
- ✓ Le respect du travail des producteurs et fournisseurs en favorisant les produits issus par exemple du commerce équitable et d'une agriculture durable
- ✓ Les produits répondent aux différentes habitudes alimentaires et aux besoins des différents types de coopérateurs : adolescents, jeunes, familles nombreuses, retraités...) ainsi qu'aux différentes cultures : produits exotiques et « du monde »

## **Santé et bien-être :**

- ✓ Produits comprenant le moins possible de composants mauvais pour la santé (pesticides, engrais, conservateurs, hormones et antibiotiques ...)
- ✓ Produits favorisant le plaisir à acheter, cuisiner et déguster

## **Respect de l'environnement et de l'animal :**

- ✓ Respect de la planète : produits utilisant le moins possible de matière polluante (impact carbone, produits polluants dans la culture) en favorisant une agriculture durable, des produits de saison et locaux
- ✓ Réfléchir aux modes de transport et d'emballage pour limiter les déchets
- ✓ Prise en compte de la souffrance animale

## **Transparence pour le consommateur :**

- ✓ Transparence sur l'origine et la composition des produits. Par exemple, proscrire les boîtes de conserve mentionnant 'fabriquées en France' alors que le contenu vient de Chine, produits finis « non testés sur les animaux » mais pour lesquels des expériences ont été faites avant qu'ils ne soient « finis »
- ✓ Favoriser les producteurs qui partagent nos systèmes de valeurs et la relation de confiance et de bonnes pratiques.